

Couleuvre fauve de l'Est (population de la baie Georgienne)

Aires qui fournissent des conditions adéquates pour la recherche de nourriture, la thermorégulation ou l'hibernation situées à 3600 m d'un site utilisé, jusqu'à un maximum de 500 m à l'intérieur des terres

3600 m

Zone d'un rayon de 100 m autour d'un gîte d'hibernation

500 m

Remarque : les zones d'eaux libres permanentes sont exclues

Légende

- Occurrence de l'espèce
- Habitat de catégorie 1 (faible tolérance à la perturbation)
- Habitat de catégorie 2 (tolérance moyenne à la perturbation)
- Habitat de catégorie 3 (tolérance élevée à la perturbation)

Zone de 3600 m jusqu'à un maximum de 500 m à l'intérieur des terres qui est propice aux déplacements entre les éléments d'habitat